

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU 21 MAI 2015
CONSEIL MUNICIPAL DE VIRAZEIL

Nombre de conseillers : 19
En exercice : 19
Présents : 17
Pouvoir : 2
Absents ou Excusés : 2

L'an deux mille quinze
Le vingt-un mai,

le Conseil municipal de la commune de VIRAZEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COURREGELONGUE Christophe, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : 13 Mai 2015

Mme DELRIEU-GILLET a été désigné comme secrétaire de séance

Présents : M. COURREGELONGUE, Mme DELRIEU-GILLET, M. PAULAY, Mme BRICE, MM. PIRA, LEBEDINSKY, MENIER, TREZEGUET, Mmes RATINAUD, ZOÏA, VALENTI, VAYSSIERE, PINASSEAU, VALENTIN, MM., LATASTE, JUIN, POLETTO

Pouvoirs : Mme SCAFFINI à M. COURREGELONGUE; M. GILLE à M. PAULAY

Le compte-rendu de la séance du 29 avril 2015, approuvé à l'unanimité.

1. Marché public école maternelle : réfection de la cour et création d'un préau : choix des entreprises : lot 1 VRD Gros Œuvres – lot 2 Charpente – lot 3 Electricité et lot 4 Peinture

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des conclusions de la commission d'Appel d'Offres de la commune, réunie le 11 mai 2015 pour la réalisation des travaux de réfection de la cours et création d'un préau à l'école maternelle.

- Pour le lot n°1 Gros Œuvres VRD il propose de retenir l'entreprise CADENAS, la mieux classée, pour un montant total de 53 292.92 € HT. Le conseil municipal accepte à l'unanimité
- Pour le lot n°2 Charpente Couverture – Zinguerie, il propose de retenir l'entreprise BOITO, la mieux classée, pour un montant total de 36 116.50 € HT. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.
- Pour le lot n°3 Electricité, il propose de retenir l'entreprise SPIE, la mieux classée, pour un montant total de 3750 € HT. Le conseil municipal accepte à l'unanimité
- Pour le lot n°4 Peinture, il propose de retenir la SARL BAT-IMM, la mieux classée, pour un montant total de 2489 € HT. Le conseil municipal accepte à l'unanimité

Monsieur le Maire conclut que pour la totalité du marché, la commune réalise une économie de 3,19% sur l'estimation de l'architecte

2. Dépenses de fonctionnement comptes 668 : transfert des crédits au compte 6688.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de transférer les crédits du comptes 668 au compte 6688 d'un montant de 200 € en Dépenses Section de Fonctionnement pour erreur matérielle. Cette modification est demandée par le percepteur pour une modification de la nomenclature Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

3. Demande de participation de la commune au projet école et cinéma pour l'année scolaire 2015/2016

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'une opération nationale Participation « école et cinéma » est réalisée par le ministère de l'éducation nationale l'école opération et les « Enfants du cinéma » dans le but de former l'enfant spectateur à «école et cinéma» la découverte active de l'art

cinématographique en salle, à partir du visionnement d'œuvres du patrimoine ou contemporaines. Monsieur le Maire précise aux élus que le coût de participation est de 7,50 € par enfant et par an. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

4. Travaux en cours

Avenant 1 Marché maîtrise d'œuvre Cabinet d'architecture ACMO concernant les travaux de réfection de la cours et création d'un préau à l'école maternelle

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'avenant 1 à l'acte d'engagement du cabinet d'architecture ACMO concernant les travaux de réfection de la cours et création d'un préau à l'école maternelle. Le forfait définitif est de 6400 € HT (7680 € TTC) soit 6.76 % du montant total des travaux (ce montant se trouve augmenté pour une mise en conformité du contrat, soit 6,76% sur un montant de 91 000 au lieu des 71 000 de départ).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

Monsieur LEBEDINSKY explique que l'escalier de Sacriste est terminé.

Les buses sont posées au bourg Sud entre la D933 et le tennis.

Au lotissement les Echars les canalisations et trottoirs ont été refaits par Val de Garonne.

Monsieur le Maire expose le problème de l'entretien des fossés : le conseil municipal demande d'alerter le syndicat du Trec et de la Canaule pour le faucardage.

Le conseil municipal demande de trouver une solution pour les poubelles des commerçants au carrefour du centre bourg.

5. Questions diverses

Subvention exceptionnelle de 150 € allouée à l'association de chasse : « La Ste Hubert Virazeillaise »

Monsieur le Maire expose aux élus qu'il y a lieu d'octroyer d'une subvention exceptionnelle de 150 euros pour aider l'association de chasse : « *La Ste Hubert Virazeillaise* » à l'organisation de la randonnée pédestre. Le conseil municipal accepte à l'unanimité

La Poste : la poste de fermera pas les lundis après-midi.

Conseil communautaire VGA :

Les centres des loisirs seront fermés certains jours de l'année. Les inscriptions se feront par ordre chronologique à partir du 1^{er} Juillet 2015 et les familles habitantes sur le Territoire de VGA seront prioritaires.

Service droit du sol : service transféré au service habitat de VGA pour les communes du territoire pour un cout moyen de 7000 euros par an.

Séance est levée à 22 h 15